

COMMUNE DE CAMBO-LES-BAINS

Département des Pyrénées-Atlantiques

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Christian DEVÈZE, Maire. La séance a été ouverte à 19 heures.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal (à partir de 20h), M. Robert Poulou, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othatceguy (jusqu'à 20h), M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : Mme Marie Aristizabal (jusqu'à 20h), Mme Christiane Hargain-Despéries, adjoints, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othatceguy (à partir de 20h), Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Carmen Gonzalez, M. Philippe Bacardatz, conseillers municipaux

Procuration : Mme Marie Aristizabal à Mme Yolande Huguenard (jusqu'à 20h), Mme Christiane Hargain-Despéries à M. Jean-Noël Magis, M. Peio Etcheleku à M. Jean-François Lacosta, Mme Corinne Othatceguy à Mme Eliane Aizpuru (à partir de 20h), Mme Nicole Amestoy à Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino, Mme Carmen Gonzalez à Mme Maud Gastigard, M. Philippe Bacardatz à Mme Amaia Beyrie.

– Désignation du secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est élu secrétaire de séance.

M. le Maire propose que Mme Eliane Aizpuru, première adjointe, soit présidente de séance pendant l'examen des comptes administratifs 2021 à savoir les points n°15 et 16.

Adopté à l'unanimité.

01 – Vidéoprotection : avant-projet définitif (rapporteur M. le Maire).

Le Conseil municipal a approuvé, par délibération en date du 29 mars 2021, le principe de la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection urbaine ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité

du domaine public avec le recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour finaliser les prescriptions techniques et le choix des emplacements des caméras.

En liaison avec le groupement de gendarmerie d'Ustaritz, il a été procédé à une analyse de la délinquance territoriale qui met en évidence un niveau important d'actes d'incivilités et de malveillance ces dernières années.

Outre le sentiment de malaise et d'insécurité de plus en plus présent au sein de la population, ces nuisances entraînent des charges de remplacement ou de réparation avec l'intervention des services municipaux en urgence pour sécuriser les installations et assurer la continuité du service public dans les meilleures conditions.

En conséquence, la Commune souhaite s'engager dans une politique active de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance. Cette politique se veut équilibrée, alliant actions de prévention, d'éducation, de médiation et de dissuasion.

Pour ce faire, en collaboration avec la gendarmerie, il est préconisé d'installer dix huit caméras à proximité de douze sites. L'enveloppe prévisionnelle globale dudit investissement est estimée à 190 000 € HT subventionnable par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Le Conseil municipal est invité à approuver :

- la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection urbaine ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public communal
- l'installation du dispositif de vidéoprotection décrit et son plan de financement prévisionnel et d'autoriser M. le Maire à signer les actes liés à cette installation et notamment le lancement des procédures de marchés publics afférents,
- la charge éthique de la vidéoprotection.

Adopté à la majorité.

Ont voté contre : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq.

02 – Attribution bourses communales d'enseignement supérieur au titre de l'année 2021-2022 (rapporteur Mme Aristizabal).

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de 20 bourses communales d'enseignement supérieur pour un montant total de 9 672 € au titre de l'année universitaire 2021-2022.

Adopté à l'unanimité.

03 – Avance subvention à l'Office de Tourisme (rapporteur M. Irastorza).

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le versement d'une avance de subvention en faveur de l'Office de Tourisme d'un montant de 100 000 € dans l'attente du vote du budget primitif 2022.

Adopté à l'unanimité.

04 – Acquisition terrain chemin Oyhamburua : mainlevée d'hypothèque (rapporteur M. Magis).

Par délibération en date du 5 juillet 2021, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées section AI n°190 et 192 d'une superficie de 24 m² afin d'élargir le chemin d'Oyhamburua moyennant la réalisation de travaux par la Commune. Il s'avère que ces parcelles sont grevées d'une inscription hypothécaire dont le coût de la mainlevée s'élève à 800 €.

Le Conseil municipal est invité à :

- se prononcer sur la prise en charge des frais de mainlevée d'hypothèques sur les parcelles cadastrées AL n°190 et 192 d'une superficie de 24 m²,
- autoriser le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Adopté à la majorité.

N'ont pas pris part au vote : M. Jean-François Lacosta et M. Peio Etcheleku.

Ont voté contre : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq.

05 – Acquisition terrain chemin Burdin : mainlevée d'hypothèque (rapporteur M. Magis).

Par délibération en date du 28 octobre 2019, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition à l'euro symbolique, d'une parcelle cadastrée section BM n°22 d'une superficie de 17 m² afin d'élargir le chemin Burdin. Il s'avère que cette parcelle est grevée d'une inscription hypothécaire dont le coût de la mainlevée s'élève à 900 €.

Le Conseil municipal est invité à :

- se prononcer sur la prise en charge des frais de mainlevée d'hypothèques sur la parcelle cadastrée BM n°22 d'une superficie de 17 m²,
- autoriser le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Adopté à la majorité.

Ont voté contre : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq.

06– Régularisation acquisition terrain route des 7 chênes et intégration dans le domaine public (rapporteur M. Magis).

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'acquisition à l'euro symbolique, d'un terrain cadastré A 2174, d'une superficie de 14 m² environ, ayant servi à la réalisation de travaux de voirie route des 7 chênes et son transfert dans le domaine public.

Adopté à l'unanimité.

07 – Acquisition d'une parcelle chemin Oyhamburua et intégration dans le domaine public (rapporteur M. Magis).

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur :

- l'acquisition pour un montant de 500 €, d'une parcelle cadastrée AH n°00700, d'une superficie de 388 m² environ, afin d'élargir la voie communale dite chemin Oyhamburua,
- l'incorporation et le classement de cette parcelle dans le domaine public.

Adopté à la majorité.

N'ont pas pris part au vote : M. Jean-François Lacosta et M. Peio Etcheleku.

Ont voté contre : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq.

08 – Avenant à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (rapporteur M. le Maire).

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'avenant à la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité afin de pouvoir transmettre les actes d'urbanisme par voie dématérialisée et autoriser le Maire à signer ledit avenant.

Adopté à l'unanimité.

09 – APGL : convention pour l'intervention du Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement (rapporteur M. Magis).

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une convention avec l'APGL pour une mission d'assistance technique et administrative pour le projet d'aménagement du chemin de Macaye telle que présentée en annexe de la note explicative de synthèse.

Le coût de cette prestation est de 278 € par demi-journée de travail soit 6 950 € au total.

Adopté à l'unanimité.

10 – Personnel : création d’emploi (rapporteur M. le Maire).

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la création d’un emploi permanent à temps non complet (28/35^{ème}) d’un chargé de propreté des espaces publics à compter du 1^{er} avril 2022 en charge du nettoyage des voiries et des espaces publics.

Adopté à la majorité.

Mme Argitxu Hiriart-Urruty vote contre.

Se sont abstenus : M. Philippe Bacardatz, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq.

11 – Personnel : régime d’astreintes services techniques (rapporteur M. le Maire).

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l’organisation du régime d’astreintes des services techniques telle que présentée sur la note explicative de synthèse.

Adopté à l’unanimité.

12 – Bilan des acquisitions et cessions 2021 (rapporteur M. le Maire).

Conformément aux dispositions de l’article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil municipal d’approuver le bilan des acquisitions et cessions opérées en 2021 sur le territoire communal tant sur le budget principal que celui annexe des caveaux columbariums, présenté chaque année au Conseil municipal et détaillé dans la note explicative de synthèse.

Adopté à l’unanimité.

13 – Vote des comptes de gestion 2021 du budget principal (rapporteur Mme Aizpuru).

Il est demandé au Conseil municipal d’approuver les comptes de gestion 2021 du budget principal. Ces comptes de gestion dressés par le receveur, retracent l’ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire et sont concordants en tous points avec les comptes administratifs 2021.

Adopté à l’unanimité.

14 – Vote des comptes de gestion 2021 du budget annexe des caveaux columbariums (rapporteur Mme Aizpuru).

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion 2021 du budget annexe des caveaux columbariums. Ces comptes de gestion dressés par le receveur, retracent l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire et sont concordants en tous points avec les comptes administratifs 2021.

Adopté à l'unanimité.

15 – Vote des comptes administratifs 2021 du budget principal (rapporteur Mme Aizpuru).

Sous la présidence de Mme Aizpuru, M. le Maire quitte la salle.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les comptes administratifs 2021 du budget principal dont la section de fonctionnement présente un résultat positif de 1 184 158,76 € et la section d'investissement un résultat négatif de 229 998,66 €, soit un excédent global de clôture de 954 160,10 €.

Adopté à la majorité.

Ont voté contre : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, Mme Lilian Hirigoyen.

16 – Vote des comptes administratifs 2021 du budget annexe des caveaux columbariums (rapporteur Mme Aizpuru).

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les comptes administratifs 2021 du budget annexe des caveaux columbariums qui ne présente qu'une section, celle de fonctionnement, qui enregistre un excédent global de clôture de 27 442,56 €.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire entre dans la salle

17 – Affectation résultats 2021 (rapporteur Mme Aizpuru).

À la suite de l'approbation des comptes administratifs 2021, il convient que le Conseil municipal se prononce sur l'affectation des résultats de fonctionnements de la manière suivante :

- Pour le budget principal :

- ✓ le résultat positif 2021 de fonctionnement d'un montant de 1 184 158,76 € en recettes d'investissement pour un montant de 1 000 000,00 € (article 1068) et en recettes de fonctionnement pour le solde soit un montant de 184 158,76 € (article 002) du budget primitif 2022 correspondant.
- ✓ Le résultat déficitaire 2021 d'investissement d'un montant d'un montant de 229 998,66 € en dépenses d'investissement (article 001) au budget primitif 2022 correspondant.

Adopté à la majorité.

Ont voté contre : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, Mme Lilian Hirigoyen.

- Pour le budget annexe des caveaux columbariums :

- ✓ le résultat positif 2021 de fonctionnement d'un montant de 27 442,56 € en recettes de fonctionnement (article 002) du budget primitif 2022 correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Communication des décisions du Maire (rapporteur M. le Maire).

En application des dispositions des articles L.2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations accordées par délibération du Conseil municipal en date du 11 juin 2020 telles que présentées sur la note explicative de synthèse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.



Christian DEVEZE
Maire de Gambo-les-Bains